

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## RELATIVE À LA REVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DES VALLONS DE VILAINE

**Du lundi 12 mai 2025 au mardi 17 juin 2025 inclus**

**Le public est informé qu'en application de l'arrêté n°2025/01, pris par le Président du Syndicat mixte des Vallons de Vilaine, en date du 1<sup>er</sup> avril 2025, il sera procédé à une enquête publique relative au projet de révision du schéma de cohérence territoriale des Vallons de Vilaine, arrêté le 11 décembre 2024.**

### OBJET DE L'ENQUETE

L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers, dans le cadre de l'élaboration du projet de schéma de cohérence territoriale des Vallons de Vilaine. Les observations et propositions parvenues pendant le délai de l'enquête sont prises en considération par le Syndicat mixte, compétent pour prendre la décision. Le projet de schéma de cohérence territoriale des Vallons de Vilaine arrêté fixe les orientations générales du développement du territoire et de l'organisation de l'espace des 38 communes du territoire, d'ici 2050. Il définit des principes et des choix d'urbanisation, de développement et d'aménagement, en mettant l'environnement et la préservation des ressources au cœur des préoccupations du projet.

### INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES DU PROJET ET AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

Le projet de schéma de cohérence territoriale des Vallons de Vilaine comprend, dans ses annexes, une évaluation environnementale ayant pour objectif d'identifier et d'exposer les incidences notables du projet sur l'environnement et la santé. Le projet de schéma de cohérence territoriale arrêté a fait l'objet d'une consultation auprès de l'autorité environnementale. L'évaluation environnementale et l'avis de cette dernière sont intégrés au dossier d'enquête publique.

### AUTORITE RESPONSABLE DU PROJET

Le projet de schéma de cohérence territoriale des Vallons de Vilaine est élaboré par le Syndicat mixte des Vallons de Vilaine, sous la responsabilité de son président, Monsieur Pierre-Yves REBOUX. Tout renseignement peut être obtenu auprès de Monsieur Baptiste GAUTIER, chef de projet urbanisme et planification SCOT du Syndicat mixte, par téléphone au 02 99 57 08 73 ou par courriel à l'adresse suivante : scot@vallonsdevilaine.fr

### COMPOSITION DE LA COMMISSION D'ENQUETE

Par décision du Tribunal administratif de Rennes en date du 20 janvier 2025, il est constitué une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

**Madame Michelle TANGUY, conseil en urbanisme, présidente ;  
Madame Marie-Jacqueline MARCHAND, maître de conférences en économie à l'Université Rennes 1 en retraite, membre titulaire ;  
Monsieur Pascal RENOUEV, directeur de centre de formation en retraite, membre titulaire.**

### COMPOSITION DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend le projet de schéma de cohérence territoriale arrêté, incluant le projet d'aménagement stratégique, le document d'orientation et d'objectifs avec le document d'aménagement artisanal, commercial et logistique, ainsi que les annexes telles que le diagnostic, l'état initial de l'environnement, l'évaluation environnementale et son résumé non technique. Il inclut également les délibérations tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de schéma, les avis émis par les personnes publiques listées aux articles L132-7 et L132-8 du Code de l'urbanisme, l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale, et la réponse écrite du Syndicat mixte des Vallons de Vilaine. Enfin, le dossier contient le porter-à-connaissance du Préfet et l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.

### DATES, DUREE, PERIMETRE ET SIEGE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

L'enquête publique débutera le lundi 12 mai 2025 à 9h00 et prendra fin le mardi 17 juin 2025 à 17h00, soit pendant une durée de 36 jours.

Le siège de l'enquête publique est fixé au Syndicat mixte des Vallons de Vilaine, Parc d'activités des Landes, 12, rue Blaise-Pascal, 35580 GUICHEN.

Le périmètre de l'enquête couvre les trente-huit communes membres de Vallons de Haute-Bretagne Communauté et Bretagne Porte de Loire Communauté, à savoir : Bain-de-Bretagne, Baulon, Bourg-des-Comptes, Bovel, Chanteloup, Crévin, Comblézac, Ercé-en-Lamée, Goven, Grand-Fougeray, Guichen, Guignen, Guipry-Messac, La Bosse-de-Bretagne, La Chapelle-Bouëxic, La Couyère, La Dominais, La Noë-Blanche, Lalleu, Le Petit-Fougeray, Le Sel-de-Bretagne, Lassy, Les Brulais, Lohéac, Loutehel, Mernel, Pancé, Pléchéat, Poligné, Saint-Malo-de-Phily, Saint-Séglin, Saint-Senoux, Saint-Sulpice-des-Landes, Sainte-Anne-sur-Vilaine, Saulnières, Teillac, Tresbœuf, Val d'Anast.

### CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

Le dossier d'enquête publique sera consultable pendant toute la durée de l'enquête :

- Sur un poste informatique au siège de l'enquête publique aux jours et heures d'ouverture habituels au public énoncés ci-dessous.
- En version numérique sur le site internet le registre d'enquête publique dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6146>
- Sur support papier, en chacun des lieux destinés à l'enquête, aux jours et heures d'ouverture habituels au public, tels qu'énoncés ci-après :

Nom de la structure et adresse	Jours et heures habituels d'ouverture au public (hors dimanche, jours fériés et fermetures exceptionnelles)
<b>Siège du Syndicat mixte des Vallons de Vilaine et siège de l'enquête publique (également siège de Vallons de Haute Bretagne Communauté)</b> Parc d'activités des Landes, 12, rue Blaise-Pascal, 35580 GUICHEN	Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 ; Le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h30
<b>Mairie de Guichen Pont-Réan</b> Place Georges le Cornec, 35580 GUICHEN	Du lundi au mercredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ; Le jeudi de 8h30 à 12h00 ; Le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; Le samedi de 9h00 à 12h00
<b>Siège de Bretagne Porte de Loire Communauté</b> Le Steriad, 2, Allée de l'Ille, 35470 BAIN-DE-BRETAGNE	Le lundi et le vendredi de 9h00 à 12h30 ; Du mardi au jeudi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
<b>Mairie de Bain-de-Bretagne</b> 21, rue de l'Hôtel de Ville, 35470 BAIN-DE-BRETAGNE	Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ; Le vendredi de 13h30 à 17h00 ; Le samedi de 9h00 à 12h00
<b>Mairie annexe de Guipry-Messac</b> 15, avenue du Port, 35480 GUIPTRY-MESSAC	Du lundi au vendredi de 14h00 à 17h00
<b>Mairie de Grand-Fougeray</b> 1, Place François Dollier, 35390 GRAND-FOUGERAY	Du lundi au mardi de 9h00 à 12h30 et de 14h15 à 17h30 ; Le mercredi de 9h00 à 12h30 ; Du jeudi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h15 à 17h30 ; Le samedi de 9h00 à 12h00
<b>Mairie de Val d'Anast</b> 11, rue de Lohéac, Maure de Bretagne, 35530 VAL D'ANAST	Le lundi de 9h00 à 12h30 et de 13h45 à 17h15 ; Le mardi de 13h45 à 17h15 ; Le mercredi de 9h00 à 12h30 et de 13h45 à 17h15 ; Le jeudi de 13h45 à 17h15 ; Le vendredi de 9h00 à 12h30

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier papier d'enquête publique auprès du siège du Syndicat mixte des Vallons de Vilaine. Les observations du public seront également communicables en version papier, aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant toute la durée de l'enquête.

### RECUEIL DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC ET PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUETE

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions dans les registres de l'enquête publique, à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par la Présidente de la Commission d'enquête ou l'un de ses membres, accessibles avec les dossiers d'enquête, dans les lieux d'enquête susmentionnés ; ainsi que dans le registre dématérialisé sécurisé à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6146>

En outre, les observations du public pourront également être adressées par voie électronique à l'adresse mail suivante : [enquete-publique-6146@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-6146@registre-dematerialise.fr) ; ou par voie postale, au siège de l'enquête publique, à :

Madame la Présidente de la Commission d'enquête  
Syndicat mixte des Vallons de Vilaine  
Parc d'activités des Landes  
12, rue Blaise-Pascal  
35580 GUICHEN

Il est précisé que les contributions par mail seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé mentionné ci-dessus (<https://www.registre-dematerialise.fr/6146>) et seront, par conséquent, visibles par tous. Les courriers postaux seront annexés au registre d'enquête déposé au siège de l'enquête. Enfin, la commission d'enquête publique représentée par un ou plusieurs de ses membres se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux jours, lieux et horaires, tels qu'énoncés ci-après :

Nom de la structure et adresse	Jours et heures de la permanence
<b>Siège de Bretagne Porte de Loire Communauté</b> Le Steriad, 2, Allée de l'Ille, 35470 BAIN-DE-BRETAGNE	Lundi 12 mai 2025 de 9h00 à 12h30
<b>Mairie de Grand-Fougeray</b> 1, Place François Dollier, 35390 GRAND-FOUGERAY	Vendredi 23 mai 2025 de 14h15 à 17h30
<b>Mairie de Val d'Anast</b> 11, rue de Lohéac, Maure de Bretagne, 35530 VAL D'ANAST	Mardi 27 mai 2025 de 9h00 à 12h30
<b>Mairie de Bain-de-Bretagne</b> 21, rue de l'Hôtel de Ville, 35470 BAIN-DE-BRETAGNE	Mercredi 4 juin 2025 de 8h30 à 12h00
<b>Mairie annexe de Guipry-Messac</b> 15, avenue du Port, 35480 GUIPTRY-MESSAC	Jeudi 12 juin de 14h00 à 17h00
<b>Mairie de Guichen Pont-Réan</b> Place Georges le Cornec, 35580 GUICHEN	Samedi 14 juin 2025 de 9h00 à 12h00
<b>Siège du Syndicat mixte des Vallons de Vilaine et siège de l'enquête publique (également siège de Vallons de Haute Bretagne Communauté)</b> Parc d'activités des Landes, 12, rue Blaise-Pascal, 35580 GUICHEN	Mardi 17 juin de 14h00 à 17h00

### MESURES DE PUBLICITE

Un avis au public annonçant l'ouverture et les modalités de l'enquête publique sera publié au moins quinze jours avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours dans les journaux Ouest France 35 et Les Infos - Pays Redon / Plœrmel 35.

De plus, le présent avis d'enquête publique fera l'objet d'un affichage au moins quinze jours avant le début de celle-ci et pendant toute sa durée dans les mairies des 38 communes du périmètre du schéma de cohérence territoriale des Vallons de Vilaine, ainsi qu'au siège du Syndicat mixte des Vallons de Vilaine et des deux établissements de coopération intercommunale. Enfin, les informations seront publiées sur le site internet du Syndicat mixte des Vallons de Vilaine ([www.vallonsdevilaine.fr](http://www.vallonsdevilaine.fr)) et sur le site hébergeant le registre dématérialisé (<https://www.registre-dematerialise.fr/6146>) au moins quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute sa durée.

### CONSULTATION DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DE LA COMMISSION D'ENQUETE

À l'expiration du délai d'enquête publique, les registres d'enquête publique seront clos et signés par la Présidente de la Commission d'enquête. Après la clôture desdits registres, la Commission d'enquête disposera d'un délai de huit jours pour remettre son procès-verbal de synthèse au Syndicat mixte des Vallons de Vilaine, lequel disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations. La Commission d'enquête remettra son rapport et ses conclusions motivées au Syndicat mixte et au Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de trente jours, à compter de la clôture de l'enquête publique. Ces délais ne sont pas prescrits à peine de nullité de l'enquête publique.

Le rapport et les conclusions de la Commission d'enquête seront mis à la disposition du public, pendant un an, au siège du Syndicat mixte des Vallons de Vilaine, aux jours et heures d'ouverture habituels au public, et seront publiés sur le site internet du Syndicat mixte des Vallons de Vilaine [www.vallonsdevilaine.fr](http://www.vallonsdevilaine.fr), ainsi que, pendant un an, sur le site internet hébergeant le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6146>. Une copie sera également adressée au siège de chacun des lieux d'enquête et à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, pour y être tenue à la disposition du public, pendant un an, à compter de la clôture de l'enquête publique.

### DECISIONS AU TERME DE L'ENQUETE PUBLIQUE

À l'issue de l'enquête publique, le Comité syndical du Syndicat mixte des Vallons de Vilaine se prononcera, par délibération, sur l'approbation du schéma de cohérence territoriale. Il pourra, le cas échéant, motiver sa décision au regard de l'avis rendu par la commission d'enquête et décider d'apporter des modifications au projet, à condition qu'elles résultent des avis émis dans le cadre de la consultation des personnes publiques et des commissions concernées, ainsi que de l'enquête publique. Ces modifications ne devront toutefois pas altérer l'économie générale du document.

À Guichen, le 1<sup>er</sup> avril 2025,

Le Président du Syndicat mixte,  
Maire de Val d'Anast,

Pierre-Yves REBOUX